

HADOPI : LA NETOPIE LUTTE POUR LA LIBERTÉ.

LE 23 SEPTEMBRE 2009 STÉPHANE FAVEREAUX

Si l'expression "désobéissance civile" est parfois galvaudée, elle désigne avant tout une pratique qui renvoie à la notion de citoyenneté, de citoyen.. Il ne s'agit pas d'une action insurrectionnelle contre la communauté politique, au sens de la vie de la cité, dans laquelle nous sommes tous partie prenante. Il s'agit d'une revendication, d'une prise [...]



Si l'expression "désobéissance civile" est parfois galvaudée, elle désigne avant tout une pratique qui renvoie à la notion de citoyenneté, de **citoyen**.. Il ne s'agit pas d'une action insurrectionnelle contre la communauté politique, au sens de la vie de la cité, dans laquelle nous sommes tous partie prenante. Il s'agit d'une revendication, d'une prise à partie des pouvoirs publics dans le cadre d'une **loi infondée, liberticide et inique**.

Suite à l'**article de Thierry Crouzet** publié sur le Peuple des Connecteurs, à l'**article de RSF** rappelant le droit fondamental à l'information, nous constatons, une fois encore, que Hadopi sera liberticide.

Cette loi Hadopi 2 votée mardi 15 septembre, si elle est censée protéger les droits des artistes, se trompe très clairement d'objectif.

Nombre d'études depuis 2007, notamment celle commandé à Jean Cédras par le Ministère de la culture, et relayé sur le Net par la ligie Odébi, montre que la réponse ou la riposte graduée devaient être abandonnées. Un **article de PCimpact** faisait état de ces informations le 03 mai 2007 alors que Renaud Donnedieu de Vabres était ministre de la Culture.

Le civisme s'impose au sens fort dans une volonté d'œuvrer pour l'intérêt général. L'action citoyenne visant à poursuivre des pratiques telles que celles criminalisées par le dispositif essentiellement répressif mis en œuvre dans la loi Hadopi 2 que le Sénat et l'Assemblée s'apprentent à voter définitivement le 22 septembre 2009 après réunion en Commission Paritaire Mixte.

Frédéric Mitterrand, juste après le vote du 15 septembre donnait dans une envolée lyrique la justification de cet volonté de désobéir en disant :

« Nous avons eu le courage politique de rompre enfin avec le laissez-faire et de protéger le droit face à ceux qui veulent faire du net le terrain de leur utopie libertarienne ».

Internet est et doit rester un espace de liberté. L'espace public démocratique constitué par Internet doit rester libre. Si notre ministre de la culture le comprend comme une utopie libertarienne, qu'il en soit ainsi.

Les défenseurs des libertés fondamentales, individuelles et collectives, les « anaristes », doivent faire front et opposer à Hadopi une autre alternative, cette loi portant en germe une dérive sécuritaire et une mise du Net sous coupe réglée.

Inefficace, Hadopi porte gravement atteinte aux libertés individuelles et publiques au prétexte de concilier, sans y parvenir, des intérêts économiques contradictoires.

La liberté d'expression et d'opinion ne peuvent en aucun cas être laissées à la libre appréciation d'une justice qui ne pourra pas répondre aux dossiers qui lui seront présentés

avec la sérénité requise en pareilles circonstances. **L'arbitraire est un risque qu'un régime démocratique ne peut pas prendre** au risque de dérives qui pourraient lui être fatales.

Cette Net-utopie dont parle le Ministre de la Culture doit perdurer pour ne pas devenir un espace de surveillance et de pistage. Le Net n'est en aucun cas une dystopie où la justice décidera d'arroger ou non un passe-droit de libertés minimales et contrôlées.

De plus, la répression et la prohibition favorisent les violences morales, sociales, politiques et justifient souvent ce qui ne devrait pas l'être et ce, au nom du respect des libertés individuelles. Les Internautes ne doivent pas renoncer à leurs libertés individuelles au nom de la peur entretenue par la riposte graduée dont nous savons tous qu'elle est inapplicable. Cette loi est nulle et non avenue pour ne pas dire caduque.

Les majors, les distributeurs, suite au rapport orienté de la commission Olivennes, ex PDG de la FNAC, le soutien inconditionnel depuis plusieurs années à la répression sur le Net de Pascal Nègre et de nombreux autres producteurs ou présidents de Majors ne laissent pas de penser que cette loi ne servira en aucun cas les artistes.

Thierry Crouzet le disait très clairement dans son article :

> Banalisons ce qui est prohibé.

> Opposons-nous à la répression qui engendre la violence.

> Exerçons notre liberté de partager ce qui est abondant.

> Allons devant les assises s'il le faut pour défendre nos droits

La Netopie doit continuer à vivre, le Net ne peut en aucun cas être sous surveillance quelle qu'en soit la forme. Le droit d'accès à la culture, au savoir, à l'information, à la critique, à la vie politique est et doit rester un droit inaliénable.

Les intérêts financiers des intermédiaires de la culture de masse prennent prétexte de la guerre contre le téléchargement au mépris total des internautes et de leurs libertés, des consommateurs de cultures et de leur volonté de partage.

Les défenseurs de la Netopie entendent garder le libre choix des données échangées, de la musique écoutée, de ce qu'ils souhaitent consommer mais au-delà de ce qu'ils veulent exprimer, dire, critiquer, commenter, analyser et penser.

IMATH

le 23 septembre 2009 - 22:12 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Exactement!

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

3 pings

Twitted by nicolasvoisin le 23 septembre 2009 - 14:40

[...] This post was Twitted by nicolasvoisin [...]

[WORDPRESS HASHCASH] The comment's server IP (94.23.51.159) doesn't match the comment's URL host IP (87.98.139.183) and so is spam.

Les tweets qui mentionnent Hadopi : la Netopie lutte pour la liberté. | Owni.fr -- Topsy.com le 23 septembre 2009 - 14:46

[...] Ce billet était mentionné sur Twitter par Owni et msieuryann. msieuryann a dit: RT @nicolasvoisin: #Owni http://bit.ly/wAo2X Netopie contre #hadopi le prix est-il la désobéissance civile? /-) [...]

[WORDPRESS HASHCASH] The comment's server IP (208.74.66.43) doesn't match the comment's URL host IP (74.112.128.10) and so is spam.

Twitted by Donjipez le 24 septembre 2009 - 0:01

[...] This post was Twitted by Donjipez [...]

[WORDPRESS HASHCASH] The comment's server IP (94.23.51.159) doesn't match the comment's URL host IP (87.98.139.183) and so is spam.